



En s'inscrivant comme bénévole dans le cadre du Giron du Centre 2026 dans le Chablais, la personne ou le groupe de personnes s'engage à avoir pris connaissance de la présente charte et à respecter les points suivants :

- Se présenter 15 minutes avant le début de la tranche horaire au stand info, où chaque bénévole recevra un t-shirt ainsi qu'un montant à faire valoir sur les boissons et la nourriture
- Respecter les directives données par le responsable du poste et se référer à cette personne en cas de question
- Respecter les horaires établis par la patente et donnés par le responsable du poste
- La vente d'alcool est interdite entre 4h00 et 10h00
- Le bénévole de moins de 16 ans a l'interdiction de vendre de l'alcool.
- Le bénévole s'engage à ne pas vendre d'alcool aux jeunes de moins de 16 ans. (= 01-05 juillet 2010)
- Le bénévole s'engage à ne pas vendre d'alcool spiritueux aux jeunes de moins de 18 ans. (= 01-05 juillet 2008)
- En cas de doute sur l'âge du client, lui demander une pièce d'identité valable (permis de conduire ou carte d'identité)
- En cas de refus de la part du client de présenter une carte d'identité, ne pas lui vendre d'alcool et lui proposer une boisson non-alcoolisée
- En cas de contrôle, le bénévole n'ayant pas respecté les règles de vente d'alcool engage sa responsabilité.
- Ne pas vendre d'alcool à un client qui se trouve en état d'ébriété avancé
- En cas de doute sur un des bénévoles ou des participants concernant un vol ou une fraude, il vous est demandé d'avertir immédiatement le responsable du bar ou du comité d'organisation / Tout vol constaté sera dénoncé aux autorités pénales compétentes
- Le Giron décline toute responsabilité en cas d'accident hors de la place de fête (parking, camping, derrière les bâtiments, etc.), mais également lors des nettoyages et rangements
- En cas de manque de bénévoles à d'autres postes, il est possible de devoir changer de poste de travail
- Le bénévole se tient de réagir au protocole « Angela » et d'avertir un responsable pour faire le nécessaire

Nous vous remercions d'avance d'adopter un comportement responsable, notamment en ce qui concerne votre propre consommation d'alcool pendant vos heures de bénévolat.

Nous vous rappelons que chaque bénévole assume la responsabilité de ses actes. Toute infraction sera automatiquement dénoncée aux autorités compétentes.